

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

DATE DE CONVOCATION : Le 06 mai 2020

PRESIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : Mr BLONSKY Thomas, Mr DIONNET Jean,
Mme FONTAINE Céline, Mme DELION Annick, Mme THIROUARD Annick,
Mr FOURREAU Hubert, Mr LANGLOIS Aurélien, Mme BENIT Gigi.

ABSENTS : Mr RAYMOND Ludovic pouvoir Mme FONTAINE Céline.
Mr HAYE Bruno pas de pouvoir.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LANGLOIS Aurélien

Après lecture du procès-verbal de la séance du 10 février 2020 tous les membres du Conseil ont signé au registre

DELIBERATION : 16 - 2020

OBJET : Proposition de réunion du Conseil Municipal à huis-clos

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote, votes pour : 09 vote contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

DELIBERATION : 17 - 2020

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2019 commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif de la commune de 2019.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 282 866.58 €

Les recettes sont arrêtées à : 389 732.33 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 474 983.05 €

Les recettes d'investissement à : 622 128.92 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de : 106 865.75 €

Et un excédent annuel d'investissement de : 147 145.87 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019 : 406 877.55 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019 : 55 041.23 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2020 : NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2020 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif de la commune à l'unanimité.

DELIBERATION : 18 - 2020

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2019 logements cœur de village.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif des logements cœur de village de 2019 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 813.28 €

Les recettes sont arrêtées à : 759.00 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 27 066.40 €

Les recettes d'investissement à : 813.28 €

D'où un déficit annuel de fonctionnement de : 54.28 €

Et un excédent annuel d'investissement de : 813.28 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019 : 0.37 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019 : 27 066.40 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2020 : NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2020 : NEANT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif des logements cœur de village à l'unanimité

DELIBERATION : 19 - 2020

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2019 épicerie de village

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif de l'épicerie de village de 2019 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 238 596.28 €

Les recettes sont arrêtées à : 232 184.90 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0 €

Les recettes d'investissement à : 0 €

D'où un déficit annuel de fonctionnement de : 6 411.38 €

Et un excédent annuel d'investissement de : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019 : 44 097.64 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019 : 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2020 : NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2020 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif de l'épicerie de village à l'unanimité.

DELIBERATION : 20 - 2020

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2019 du lotissement Bel Air

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif du lotissement Bel Air de 2019.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €

Les recettes sont arrêtées à : 0.00 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €

Les recettes d'investissement à : 0.00 €

D'où un déficit/excédent annuel de fonctionnement de : 0.00 €

Et un déficit/excédent annuel d'investissement de : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019 : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019 : 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2020 : NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2020 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du lotissement Bel Air à l'unanimité.

DELIBERATION : 21 - 2020

OBJET : Vote du compte administratif - compte de gestion 2019 du service eau assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et le compte administratif du service eau assainissement de 2019 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 82 180.10 €

Les recettes sont arrêtées à : 2 761.21 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 598.27 €

Les recettes d'investissement à : 13 318.84 €

D'où un déficit de fonctionnement de : 79 418.89 €

Et un excédent annuel d'investissement de : 12 720.57 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019 : + 91 499.72 €

RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019 : + 40 901.35 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2020 : NEANT

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2020 : NEANT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif du budget des services : eau assainissement à l'unanimité.

DELIBERATION : 22 - 2020

OBJET : Vote des taux des 2 taxes locales de 2020.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivant ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 147 384 €.

Taxe Foncière :	54 841.00 €
Taxe Foncière pour le non bâti :	21 842.00 €
Produit prévisionnel TH :	70 701.00 €

Après en avoir délibéré et compte tenu du contexte actuel le Conseil décide de maintenir les taux de 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2020.

TAXE FONCIER BATI :	21.02 %
TAXE FONCIER NON-BATI :	40.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'état, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

En 2019, pour la revalorisation, des taux au niveau du national et du départemental les bases avaient été fixées à :

Taxe foncière bâti : taux national 21.59 % taux départemental 23.86 %

Taxe foncière non bâti : taux national 49.72 % taux départemental 32.20 %

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

DELIBERATION : 23 - 2020

OBJET : Vote du budget communal 2020 affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 de la commune, les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 779 574.55 €.

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 902 860.78 €.

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019 : + 55 041.23 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019 : + 406 877.55 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 55 041.23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent d'investissement)

Crédit du 002 : 295 053.14 €

Résultat de fonctionnement reporté (excédent de fonctionnement)

DELIBERATION : 24 - 2020

OBJET : Vote du budget logements cœur de village 2019 affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 des logements cœur de village, les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 0.37 €.

En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 27 066.40 €.

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019 : 26 253.12 €

RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019 : 54.65 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 27 066.40 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Crédit du 002 : 0.37 €

Résultat de fonctionnement reporté

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

DELIBERATION : 25 - 2020

OBJET : Vote du budget épicerie de village 2020 affectation du résultat

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 de l'épicerie de village, les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 470 500.64 €
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 0.00 €.

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019 : 0.00 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019 : 44 097.64 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 002 : 44 097.64 €
Résultat de fonctionnement reporté

DELIBERATION : 26 - 2020

OBJET : Vote du budget eau assainissement 2020 affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du service : eau assainissement les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 172 339.72 €
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 170 601.35 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019 : 40 901.35 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019 : 91 499.72 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 001 : 40 901.35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement

Crédit du 002 : 91 499.72 €
Résultat de fonctionnement reporté

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE
DU 13 MAI 2020**

DELIBERATION : 27 - 2020

OBJET : Vote d'une subvention au budget CCAS 2020

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention au budget du CCAS de 2020, d'un montant de 1 568.38 €, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Madame FONTAINE Céline, Madame DELION Laurence, Madame THIROUARD Annick, membres élus n'ont pas participé au vote.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et les Membre du Conseil ont signé au registre après lecture

DELIBERATION : 28 - 2020

OBJET : Projet zone blanche, vote du lieu d'implantation du pylône

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et de contribuer à l'aménagement numérique afin de répondre aux besoins des abonnés et de la collectivité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que le lieu d'implantation du pylône sera au fond du stade.

DELIBERATION : 28 bis - 2020

OBJET : Contrôle ou vérification de l'assainissement

Le Conseil Municipal fixe à 50 € le montant du déplacement de l'employé communal, pour un contrôle d'assainissement ou la vérification du raccordement au tout à l'égout.

Chaque demande fera l'objet d'un titre recette adressé au demandeur.

DELIBERATION : 29 - 2020

OBJET : Création un contrat unique d'insertion CAE PEC (droit privé)

Le Maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 13 MAI 2020

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal

Décide de créer un poste de 35 heures dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire

Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Distribution de masques pendant le confinement

La mairie a fait l'acquisition nécessaire pour la distribution de 2 masques par administré.
Pendant le confinement, 40 masques FFP2 ont été donnés au médecin de la Bazoche-Gouet
150 masques FFP2 ont été donnés à la pharmacie de la Bazoche-Gouet
20 masques FFP2 à la gendarmerie d'Authon du Perche
Tous les agents municipaux ont par ailleurs été équipés
Une cellule de crise a été créée, avec distribution des courses à domicile

Le Conseil remercie les personnes qui ont contribué à la confection des masques

Nicolas JUGUET, Laurence DELION, Nathanaëlle et Maïté LANGLOIS

Pour les tissus : Mme DIEU, Mr MADELENA, Mr KLEBER.

Pour le fil : Mme COISPEAU et pour les élastiques, l'association Capel'Anim.

Avis favorable à la réouverture de l'école à la Bazoche-Gouët

Suite à la réunion qui s'est tenue à La Bazoche-Gouet en présence du Maire, Monsieur Blonsky et de l'adjointe Mme Fontaine, considérant que la procédure de protection mise en place contre le covid 19 est suffisante, la réouverture de l'école a été approuvée.

Séance levée 20h00